

SYnergies



n° 25 - juillet 2020

Journal d'information du Syded du Lot

SPÉCIAL **QUESTIONS /
RÉPONSES**



Merci à vous, merci à eux



Le monde n'en est pas à sa première pandémie. Pourtant, ce que nous avons traversé ce printemps est inédit. En effet, c'est la première fois que la course des humains est forcée de se "mettre sur pause". Cette crise n'est pas encore derrière nous, mais la période de confinement nous a laissé du temps pour songer au lendemain que nous espérons tous meilleur. Pouvons-nous tirer des leçons et du positif de cette épreuve ?

L'actualité de début d'année mettait en avant les mesures proposées dans la loi Anti-gaspillage. À l'échelle nationale, elle vise à réduire notre production de déchets en favorisant, notamment, une économie circulaire et solidaire et en supprimant des sources de pollution par les plastiques.

Malheureusement, cette actualité a été reléguée au second plan par la crise sanitaire qui nous rappelle que toutes les avancées en faveur de notre environnement restent fragiles. L'application des gestes barrières, qui reste primordiale, engendre le retour en force du tout jetable, des portions individualisées, du suremballage, du plastique... C'est pourquoi il est d'autant plus important d'agir avec civisme et de continuer le geste de tri. Nous voulons un "jour d'après" sans déchets traînant à nos pieds ou dans nos cours d'eau...

La solidarité territoriale face à la crise

Cette épreuve a révélé les atouts de notre territoire et la capacité de mobilisation de chacun. Nous avons pu le constater face à la difficulté d'assurer nos missions de service public. La solidarité et l'entraide entre les structures publiques du territoire ont permis de répondre aux urgences de la crise : approvisionnement en masques grâce à de l'achat groupé, don de matériel aux personnels soignants ou prêt d'engins industriels.

En cas de crise, nous savons désormais que le Lot sait mobiliser ses ressources pour le bien commun.

Le devoir ordinaire des femmes et des hommes extraordinaires

Pour certains, le sens du devoir les a menés sur le front. Le courage du personnel de santé a été applaudi chaque soir durant le confinement et c'est tout à fait légitime. De leur côté, les services publics de l'environnement ont continué à fonctionner grâce à la mobilisation des agents des collectivités locales et de ceux du Syded. Les besoins essentiels de la population ont été assurés : avoir de l'eau potable au robinet, de la chaleur dans la chaudière, voir ses eaux usées traitées et ses déchets ramassés et triés.

En dépit des difficultés, ces personnes étaient à leurs postes pour nous tous. Notre santé, notre sécurité, notre confort de vie et la préservation de notre environnement sont entre ces mains modestes et discrètes, mais ô combien indispensables.

Je voudrais saluer plus particulièrement l'engagement des agents du Syded pour leur sens du devoir.

Enfin, je remercie tous ceux qui, par leur civisme et leur soutien, nous ont aidés à maintenir les services publics de l'environnement.

Gérard Miquel
Président du Syded

Édition : Syded du Lot, Les Matalines 46 150 Catus
Tél. 05 65 21 54 30 – Mail : accueil@syded-lot.fr

Directrice de la publication : Muriel Descamp

Rédaction : Jean-Loup Oudin, Cyril Mailhes

Conception : service Communication

Impression : Imprimerie Champagnac

Tirage : 93 500 exemplaires

Distribution : la Poste | **RCS** : 453 372 997 RCS CAHORS

Dépôt légal et parution : sept. 2020 | **ISSN** : 1961-7763

Journal semestriel gratuit, ne peut être vendu.

Crédits photos (toute reproduction interdite sans l'autorisation des auteurs) : Syded du Lot, Citeo, Epictura, Pixabay et mentions apposées sur certains visuels.

Sources de données : Syded du Lot, Ademe, Citeo, ecologique-solidaire.gouv.fr

Lot : en cohérence avec leur bassin de vie, des collectivités hors du département adhérent au Syded. Aussi, pour ne pas alourdir le rédactionnel, le terme "Lot" employé ici sous-entend un territoire plus étendu desservi par le Syded.

NOUS RÉPONDONS À VOS QUESTIONS

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous contacter, surtout depuis notre page Facebook. Des questions pertinentes reviennent fréquemment. C'est pourquoi nous avons prévu d'y répondre cet été. En pleine rédaction de ce numéro, le Covid-19 est venu apporter son lot de bouleversements, jusque dans ces pages... La gestion des déchets durant l'épidémie vous préoccupe. Des questions d'actualité, comme la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ont été éclipsées par la pandémie. Ce numéro est l'occasion de faire le point et de regarder vers l'avenir.

2 QUESTIONS RÉCURRENTES LORS DU CONFINEMENT :

“A-t-on trié POUR RIEN ?”

La réponse est claire : non !

Vous avez été nombreux à vous inquiéter du sort de vos emballages et papiers pendant la crise. Certaines rumeurs laissaient croire que tous les déchets partaient à l'incinérateur.

Face à la pénurie de masques et dans l'impossibilité d'appliquer la distanciation physique en salle de tri, les 3 centres de tri du Syded ont fermé le 21 mars. D'importants aménagements ont permis leur réouverture progressive à partir du 6 avril. Les déchets, eux, ont continué à affluer pendant cette période, car les usagers ne pouvaient pas tous conserver les recyclables à domicile.

Stocker n'est pas brûler

La réalité du terrain associée à la fermeture des centres de tri a contraint certaines collectivités à effectuer parfois des collectes en "mélange" (sacs noirs avec les déchets recyclables), notamment pour gérer les débordements. Dans ce cas, les déchets ont été envoyés en valorisation énergétique.

Pour les tournées de recyclables qui ont été maintenues, en quelques jours seulement nous avons testé et mis en place une technique de stockage inédite avec la mise en balle (réservée normalement aux matières une fois triées). Cette solution a permis de préserver les déchets entrants en réduisant de 4 fois leur volume. La vertu du geste de tri a ainsi été préservée et le stock important va progressivement être trié.



Le geste de tri a perduré et reste plus que jamais un acte citoyen.

“ Pourquoi AVOIR FERMÉ les déchetteries ? ”

Les mesures de confinement décidées par le gouvernement n'autorisaient pas le déplacement de particuliers pour se rendre en déchetterie. Dès lors, maintenir l'ouverture de nos 29 sites aurait été une incitation au non-respect de ces mesures.

Malgré tout, les professionnels et les services publics ont continué leur activité. Un accueil sur rendez-vous a rapidement été proposé pour ces usagers spécifiques.

Baucoup de particuliers nous ont sollicités pour une réouverture des déchetteries avant la fin du confinement.

Nos élus, en accord avec les services de l'État, ont pris la décision responsable de limiter au maximum les déplacements en maintenant cette fermeture pour raison sanitaire. Il était incohérent de permettre ces dépôts non urgents en déchetterie alors que nous étions en plein confinement.

Nous sommes reconnaissants envers les usagers qui ont fait l'effort de reporter leurs apports en déchetterie, d'autant plus que peu de dépôts sauvages ont été constatés par nos équipes.

“ Pourquoi y’a-t-il autant de bennes différentes en DÉCHETTERIE ? ”

Les déchetteries sont l’interface entre les usagers et les filières chargées de dépolluer et de recycler les déchets volumineux ou toxiques. Lorsque vous effectuez un dépôt sur l’un de nos 29 sites, vous permettez une valorisation de vos déchets. C’est tout simplement une plateforme de tri des déchets avant leur envoi dans les filières spécifiques, d’où le nombre de bennes important.



“ Pourquoi s’embêter avec des GARDE-CORPS ? ”



Depuis 2012, un arrêté impose des dispositifs antichutes sur toutes les déchetteries dotées d’un quai d’une hauteur supérieure à un mètre. Le Syded a choisi d’installer des garde-corps mobiles qui sont moins contraignants que des murs pleins, même si les dépôts sont moins faciles qu’auparavant. La sécurité des usagers reste la priorité.

Ceci étant, en cas d’apports de déchets très lourds ou nécessitant un bannage automatisé, ces garde-corps peuvent être ouverts de façon **exceptionnelle** et uniquement par l’agent d’accueil si les conditions de sécurité sont réunies. Cette décision relève de son appréciation et s’effectue sous sa surveillance. Cela signifie qu’il n’est pas possible d’ouvrir plusieurs barrières à la fois. Une forte affluence peut contraindre l’agent à les laisser fermées.

Conseils déchetterie

Pensez réutilisation avant de jeter. Des associations ou des proches pourraient être intéressés par vos objets nécessitant une petite réparation.

Prévenez-nous en cas de chargement conséquent ou inhabituel afin de faciliter votre dépôt.

Anticipez l’horaire de fermeture et pensez que vous devez sortir de la déchetterie avant l’heure limite...

Chargez votre véhicule (ou votre remorque, à bâcher pour éviter les envois) en prenant soin de regrouper les déchets par catégorie : ferraille, appareils électriques, grands cartons (les aplatir), bois non traité, végétaux...

Protégez vos produits nocifs dans des contenants fermés en indiquant le contenu dessus.

Demandez conseil à nos agents sur place si vous avez un doute sur la manière de jeter vos déchets.

“ Peut-on COMPOSTER pendant l’épidémie de coronavirus ? ”

Pour bien répondre à cette question, il faut distinguer le composteur individuel que l’on dispose dans son jardin, du composteur partagé utilisé par plusieurs personnes dans un quartier, un village, un Ehpad, une école...

À la maison, vous compostez les déchets de votre foyer. Dans ce cas de figure, le compostage n’est pas un facteur de risque supplémentaire. Vous n’avez pas besoin de changer vos habitudes.

Pour le compostage collectif, il est nécessaire d’adopter des précautions d’usage avec le maintien de la distanciation physique, le lavage des mains et la désinfection des surfaces touchées (manches d’outils, etc.).

En ce qui concerne le compost, son temps de maturation nécessite plusieurs mois. Après cette période, son hygiénisation naturelle permet de l’utiliser sans risque.



300^e composteur...

L’école élémentaire de Payrac a accueilli le 300^e composteur collectif installé par les équipes du Syded. Chaque année, le compostage de proximité permet de détourner près de 700 t de déchets alimentaires sur notre territoire.

“ Pourquoi facturer les PROFESSIONNELS en déchetterie ? ”

En l’absence de déchetterie dédiée aux professionnels sur le territoire, ce sont les 29 équipements publics qui prennent le relais sous certaines conditions. Les particuliers ne peuvent pas payer pour le traitement des déchets professionnels. Dès lors, une contribution leur est demandée selon le type de déchets.

Cependant, certains déchets recyclables ne sont pas facturés : cartons, ferraille, verre, palettes, cartouches d’encre, piles, appareils électriques, lampes, batteries, etc.

“ Peut-on SE Baigner SANS RISQUE dans nos rivières et nos plans d'eau ? ”

La surveillance menée conjointement avec l'ARS se base sur des mesures et analyses qui permettent de détecter tout risque de contamination au covid-19, comme à d'autres maladies déjà connues. En cas d'alerte, les baignades peuvent être momentanément interdites.

Vous pouvez donc vous baigner sereinement dans nos rivières et plans d'eau.

En revanche, les mesures barrières sont à respecter dans l'eau et sur les abords des baignades, car la proximité physique reste le principal risque de contamination. Vous pouvez consulter le bulletin quotidien sur la qualité des eaux naturelles édité par le Syded sur infeauloisirs.fr.



2nd Pavillon Bleu !

La plage de Caix à Luzech (rivière Lot) a obtenu le pavillon bleu pour la saison 2020. C'est la deuxième baignade du département à obtenir cette distinction après le plan d'eau Saint-Sernin à Montcuq.

“ Pourquoi ne pas sensibiliser à l'environnement DANS LES ÉCOLES ? ”

C'est une question qui revient fréquemment... Pourtant, depuis 20 ans, les animateurs du Syded interviennent dans les classes de cours moyen et plus récemment dans celles de 6^e. Les sujets sont variés : jeter moins et jeter mieux (avec visite du centre de tri), le compostage, le cycle de l'eau, mais aussi le gaspillage alimentaire. Ainsi, pédagogie et environnement s'articulent autour d'exemples concrets issus du quotidien des enfants.



Ces interventions sont réalisées dans le cadre d'un partenariat unique dans le Lot avec l'Éducation nationale : **elles font partie intégrante des programmes scolaires.**

Elles ont naturellement été stoppées depuis la fermeture des établissements scolaires. Nous espérons que nos animateurs pourront reprendre le chemin des écoles dès la rentrée.

“ MASQUE textile ou jetable ? ”

L'utilisation importante des masques de protection à usage unique a engendré un nouveau déchet dans des quantités très importantes.

Aujourd'hui, ces déchets ne sont malheureusement pas recyclables et on estime leur temps de dégradation dans la nature à plus de 400 ans.

La meilleure alternative reste l'utilisation d'un masque en tissu lavable et réutilisable. Notre environnement mérite autant que nous d'être protégé !



“ Peut-on VISITER le nouveau CENTRE DE TRI de Catus ? ”



Le nouveau centre de tri, en fonction depuis le début de l'année, traitera 15 000 tonnes d'emballages et papiers par an.

Des portes ouvertes seront organisées dès que la situation sanitaire le permettra.

Je jette moins, je composte !

Épluchures
Thé, filtres et marc de café
Restes de repas
Papier essuie-tout...

95 cm



20€

Photo non contractuelle

Bon de commande **kit compostage**

1 composteur (320 l) en kit + 1 tige aérateur + 1 seau (10 l) + 1 guide du compostage domestique.

NOM, Prénom :

Commune : □ □ □ □ □

Livraison souhaitée sur la déchetterie de :

Délai de livraison : environ 4 semaines

Téléphone : □ □ □ □ □ □ □ □ (impératif info livraison)

Envoyer un **chèque de 20 € à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC** accompagné de ce coupon au **Syded du Lot, les Matalines 46150 CATUS.**

Conditions d'acquisition : un seul kit par foyer, résider dans le Lot ou sur ces communes aveyronnaises : Asprières, Balaguier-d'Olt, Capdenac-Gare, Causse-et-Diège, Salvagnac-Cajarc et Sonnac.

Paiement uniquement par chèque.

Le / /,

à

Signature : _____

“Loi ANTI-GASPILLAGE pour une ÉCONOMIE CIRCULAIRE : ça nous apporte quoi concrètement ?”

Mieux informer le consommateur, sortir du plastique jetable, lutter contre le gaspillage, développer le réemploi solidaire, mieux produire et agir contre l'obsolescence programmée : tels sont les grands enjeux de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Mais, dans notre vie de tous les jours, cela change quoi concrètement ? Faisons le point sur les mesures déjà en place et celles qui s'appliqueront à partir de l'an prochain.

Diminuer l'usage d'emballages avec l'incitation à l'achat en vrac et à l'unité déjà possible dans certains commerces. Ce principe sera largement étendu pour permettre à chacun d'apporter ses propres contenants en magasin. Par exemple, vous pourrez acheter vos médicaments à l'unité, selon votre besoin.

Rendre le tri plus efficace grâce à une harmonisation des modalités de tri et de la couleur des poubelles. Dès 2021, la présence du logo Triman sera obligatoire sur les produits vendus. Il sera accompagné d'une information sur le geste de tri adéquat : reprise en magasin, bornes spécifiques, bac des recyclables...



Par la suite, les couleurs des poubelles seront harmonisées sur l'ensemble du pays et les consignes seront (enfin !) les mêmes partout en France. Dans les supermarchés, il sera possible de laisser les emballages dans des bacs de tri après le passage en caisse.

Renforcer la lutte contre les dépôts sauvages grâce au pouvoir de police du Maire étendu et facilité. Les sanctions pénales pour ce délit pourront aller jusqu'à 15 000€ pour les particuliers, 75 000€ et 2 ans d'emprisonnement pour les entrepreneurs.

Étendre le principe dit "d'éco-participation" (déjà appliqué aux meubles et appareils électrique) aux matériaux de construction, articles de sport, de loisirs, de pêche ou de bricolage, ainsi qu'aux mégots, gomme à mâcher, etc. Le montant sera affiché sur chaque produit. Ces contributions serviront à couvrir le coût de collecte, d'enlèvement et de traitement de ces produits lorsqu'ils sont jetés.

Atteindre le zéro plastique jetable est l'un des objectifs les plus ambitieux. Si 2040 est la ligne d'arrivée, la course a déjà commencé avec l'interdiction des sacs plastiques en caisse en 2016, puis celle des gobelets, des assiettes et des cotons-tiges en 2020.

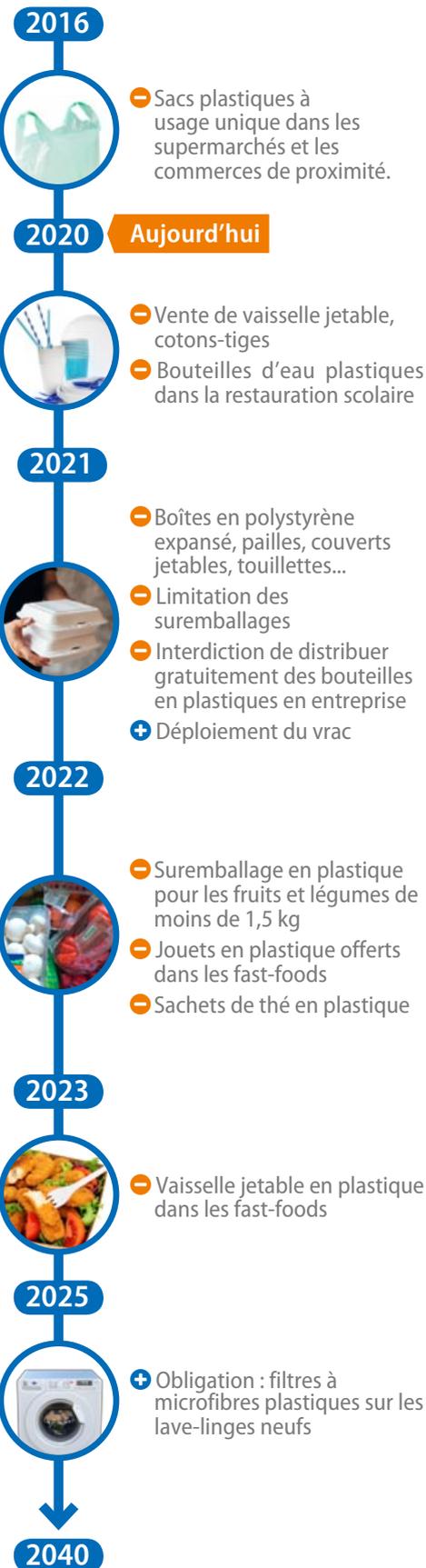
Interdire la destruction de produits neufs par les enseignes qui auront l'obligation de donner ou de recycler. Électroménager, électronique, chaussures, vêtements, livres, produits d'hygiène...

Chaque année, la destruction de produits neufs = 630 MILLIONS d'euros !

En finir avec l'obsolescence programmée grâce à un indice de réparabilité mentionné sur les produits et les étiquettes de prix. En tant que consommateur vous disposerez d'informations complètes et fiables, notamment sur la disponibilité des pièces détachées. Un niveau de transparence similaire s'appliquera aussi sur les mises à jour des ordinateurs et des smartphones. Par ailleurs, le réparateur aura l'obligation de proposer au client des pièces détachées issues de l'économie circulaire.

Retrouvez toutes les mesures sur : ecologique-solidaire.gouv.fr

LES "JETABLES" EN PLASTIQUE QUE VOUS NE VERREZ PLUS...



Objectif zéro plastique jetable

“ Pourquoi les industriels produisent-ils autant d’EMBALLAGES ? ”

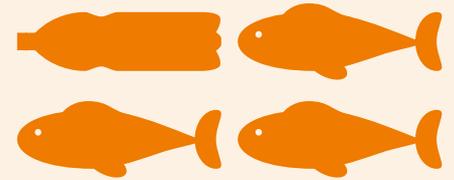
L’arrivée des emballages en plastique dans les années 60 a révolutionné notre manière de consommer. L’objectif initial : “protéger, transporter et conserver” est rempli. Mais les emballages sont désormais très nombreux et posent de sérieux problèmes environnementaux.

Il est tentant de pointer du doigt les industriels qui les produisent. Pourtant, en dix ans, les emballages ont perdu 40% de leurs poids grâce aux efforts en matière de conception.

Cette démarche est encouragée par les écotaxes que les industriels paient sur les emballages qu’ils utilisent : plus ils sont lourds et difficilement recyclables, plus l’écoparticipation est élevée.

Si les industriels continuent de produire des emballages, parfois très coûteux en écoparticipation, c’est parce qu’ils se vendent mieux. Alors à chacun de retrouver son pouvoir de consommateur pour passer un message fort aux industriels.

Cherchez l’intrus...



Si on n’agit pas, d’ici 5 ans les océans pourraient contenir

1 t de plastiques pour 3 t de poissons !

“ Va-t-on se débarrasser du PLASTIQUE ? ”

Le Pacte national pour les emballages plastiques répond à cette attente. Il a été signé en février dernier par le Gouvernement, 13 entreprises et deux ONG, avec le soutien de la Fondation Ellen MacArthur. L’objectif est de transformer en profondeur l’usage des matières plastiques dans les emballages, au cœur d’une économie circulaire.

Les signataires s’engagent à établir une liste des emballages problématiques ou inutiles qui devront à terme disparaître.

100 % des emballages devront être réutilisables, recyclables ou compostables en 2025
(60% dès 2022)

Des alternatives aux plastiques et des solutions sans emballages, comme la vente en vrac, seront développées.

Tous les emballages plastiques devront être exempts de produits chimiques dangereux.

8 À 12 MILLIONS

de tonnes de plastiques se déversent chaque année dans les océans

= 1 camion poubelle déchargé en mer toutes les minutes



“ Pourquoi être OPPOSÉ à la consigne des bouteilles en plastique ? ”

La loi Économie Circulaire propose de tester la “consigne” des bouteilles en plastique dès 2023. À première vue, cet amendement semble aller dans le bon sens. Pourtant le Syded, tout comme l’Association des Maires de France, y est opposé. De quoi parle-t-on réellement ?

Dans l’inconscient collectif, le principe de consigne se réfère aux bouteilles en verre que l’on rapporte pour qu’elles puissent être lavées et réutilisées. Cette pratique vertueuse est pertinente à l’échelle locale et le Syded y est favorable.



La fausse consigne

Mais, la “consigne” envisagée pour les emballages plastiques ne prévoit absolument pas la réutilisation. Ce système n’est ni plus ni moins qu’une filière parallèle dans laquelle les bouteilles en plastique finissent broyées puis recyclées... par les industriels.

Ce principe permettrait aux grands metteurs en marché de récupérer les plastiques qui possèdent de la valeur et de laisser ceux qui sont plus compliqués à recycler au service public des déchets. Cela entraînerait un problème économique en diminuant fortement les ventes de matériaux qui permettent aux collectivités locales de limiter le coût des déchets pour les usagers.

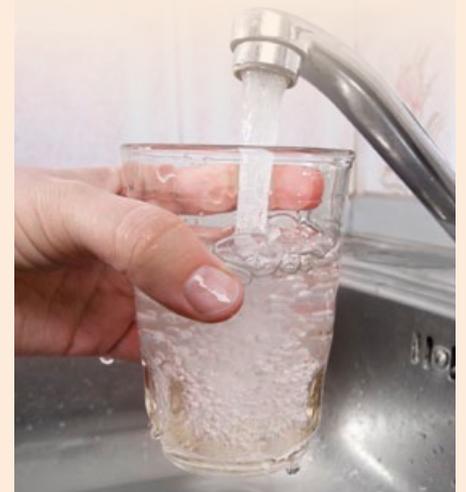
C’est le consommateur qui paie

Cette fausse “consigne” va également devoir être financée... par les consommateurs. Par exemple, une bouteille d’eau 1^{er} prix serait vendue deux fois plus chère avec avec une “surtaxe” de 10 à 15 centimes.

STOP au plastique !

En France, 25 millions de bouteilles plastiques sont jetées chaque jour. Il suffirait de réduire notre consommation en buvant l’eau du robinet pour apporter une première réponse de consommateur.

* Rapport de Jacques Vernier “Missions REP” Mars 2018



LE TRI : APRÈS VOUS, C'EST NOUS



COVID-19

NE JETEZ PAS DANS LE BAC DE TRI :
GANTS, MASQUES, MOUCHOIRS...



**Sac fermé, puis au
bac marron/gris**

INFO TRI : 05 65 21 54 30 | SYDED-LOT.FR

Numéro non surtaxé